


17 février 2016 | par Florence Guernalec 

Le passe Navigo 2016 financé grâce à des acrobaties

Le premier conseil du Stif depuis l'élection de Valérie Pécresse a confirmé les principales mesures destinées à compenser la perte de recettes due à la mise en place du Passe Navigo à tarif unique. Le reliquat proviendra de la neutralisation d'un contentieux fiscal lié à la taxe sur les salaires à la RATP et à un investissement supplémentaire de la régie en autofinancement.



© DR

"Depuis mon élection à la tête de la Région, le financement du forfait Navigo toutes zones est ma priorité", a réitéré Valérie Pécresse lors du premier conseil du Stif depuis son élection à la tête de l'Île-de-France. La perte de recettes en année pleine est de l'ordre de 500 millions par an, un chiffre obtenu à partir des quatre derniers mois de 2015. Sans surprise, le conseil du Stif du 17 février 2016 a confirmé les orientations prises par sa présidente Valérie Pécresse pour compenser le manque à gagner.

Fin de réductions tarifaires

Ainsi, par délibération du 21 janvier 2016, le Conseil régional avait déjà décidé la suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière. En pratique, cette mesure prendra effet au 1er mars 2016 avec une sortie progressive du dispositif pour les près de 120 000 bénéficiaires actuels. Cette disposition doit baisser le besoin de financement du Stif de 40 à 50 millions d'euros en année pleine.

En outre, Valérie Pécresse compte sur l'augmentation du versement transport pour récupérer 200 millions d'euros supplémentaires. La présidente de la Région et présidente du Stif avait déjà annoncé qu'elle espérait que la lutte contre la fraude rapporterait 150 millions d'euros.

La RATP mise à contribution

Restait 100 millions d'euros environ à trouver. Un accord a été trouvé le 7 janvier dernier avec le Premier ministre pour décider la neutralisation d'un contentieux fiscal lié à la taxe sur les salaires à la RATP et un investissement supplémentaire de la régie en autofinancement.

La CGT RATP a dénoncé "un jeu de bonneteau" : "cette décision va automatiquement impacter la capacité de la RATP à assurer ses engagements prévus dans le contrat passé avec le STIF, tant en matière d'offre que d'investissements. Il est donc à craindre que l'emploi et les conditions de travail des personnels ne servent encore une fois de variable d'ajustement avec des conséquences négatives sur la qualité de service pour les usagers".

A la recherche de ressources pérennes

Surtout, Valérie Pécresse a expliqué lors de ce conseil du Stif, que Manuel Valls s'était engagé par écrit, à trouver des solutions pérennes pour 2017 et au-delà. En clair, il pourrait s'agir de mettre en place une ressource fiscale dédiée comme le transfert d'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

De son côté, la CGT RATP propose une nouvelle augmentation du versement transport, la mise en place d'une écotaxe sur la circulation des poids lourds et l'abaissement du taux de TVA de 10 à 5,5%. Cette dernière mesure est également [réclamée par l'UJTP](#) pour soutenir l'offre dans les transports du quotidien. Mais en novembre 2015, le gouvernement avait [rejeté cette demande](#).

Florence Guernalec
RER | Urbain